



Paris, le 27 novembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3^E ÉDITION DES TROPHÉES « LES PROS ONT DU TALENT » Deux TPE récompensées dans la catégorie sécurité routière pour leur démarche de prévention du risque routier

Ce 26 novembre 2019, à l'occasion de la remise des prix du concours « Les Pros ont du talent », le prix « Les Pros de la sécurité routière » a été remis par le délégué interministériel à la sécurité routière, Emmanuel Barbe, à la société Ovodis, pour son engagement exemplaire en matière de sécurité routière. Un prix « Coup de cœur du jury » a également été remis à l'entreprise Citeos Ingénierie Nord - Région lumières.

Le prix « Les pros ont du talent » valorise les meilleures pratiques d'artisans et commerçants de proximité en matière d'initiatives innovantes. Pour la 3^e année consécutive, une catégorie sécurité routière a permis de mettre en lumière des professionnels, dirigeants de TPE, qui ont déployé des initiatives d'optimisation de la sécurité de leurs collaborateurs et de leurs clients sur la route.

Ce prix est d'autant plus significatif dans un contexte où les accidents de la route, lors d'une mission ou sur le trajet domicile-travail, constituent le premier risque mortel professionnel. Ils sont à l'origine chaque année d'environ 500 décès et 24 000 accidents¹. S'ajoutent à ces souffrances physiques et morales, souvent irréparables, un coût pour les entreprises et la société avec 4 millions de journées de travail perdues chaque année.

Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière, tient à féliciter les entreprises participantes et celles qui ont reçu un prix : *« Je tiens à féliciter ces 4 finalistes qui ont trouvé les moyens dans de petites structures de consacrer du temps et de l'énergie à lutter contre le risque routier de leurs salariés. Ces démarches montrent que la petite taille de l'entreprise n'est pas un obstacle à la mise en place de mesures simples qui ont un impact fort pour protéger leurs collaborateurs. Ces actions gagnent à être connues et partagées pour que d'autres petites entreprises puissent s'en inspirer. »*

¹ Source ONISR, bilan 2018

La lauréate du prix



NATHALIE PYCHOU, dirigeante d'Ovodis, société spécialisée en commercialisation de produits frais (64), organise des formations à la sécurité routière à destination des 12 salariés de l'entreprise, notamment les chauffeurs-livreurs qui parcourent en moyenne 300 kilomètres par jour. Des process rigoureux de commandes, livraisons et chargements des camions sont également mis en place. Elle nous raconte ici son engagement en faveur d'une route plus sûre : *« Pour garantir la sécurité des déplacements, nous prenons en compte le facteur stress et faisons en sorte que les tournées soient parfaitement établies à l'avance, que rien ne soit déclenché en situation d'urgence. S'il est très difficile de quantifier les résultats, force est toutefois de constater que nous n'avons pas, à ce jour, relevé d'accident mineur ou majeur. Ce qui est mis en place agit comme une piqûre de rappel sur les fondamentaux des comportements à adopter en conduite automobile. Nous allons d'ailleurs intégrer à ce programme les collaborateurs sédentaires. En effet, même si seuls les trajets domicile/lieu de travail sont concernés, ces salariés vont bénéficier des bienfaits de ces sessions de formation. »*

Le prix « coup de cœur » du jury



MARIE-LAURE GÉRARD, animatrice qualité sécurité environnement au sein de l'entreprise Citeo, Région Lumières (59), bureau d'études en maintenance et exploitation d'éclairages urbains, a organisé en 2019 pour les 8 salariés de l'entreprise une semaine entière de prévention aux risques routiers. Elle revient ici sur l'initiative : *« Nous avons mis en place plusieurs actions qui visent à sensibiliser nos collaborateurs au risque routier. Toute personne arrivant dans l'entreprise fait déjà une formation théorique et pratique à la conduite. Ensuite, on organise des « causeries » autour du thème Zéro accident avec des projections de vidéos « choc » pour montrer que sur la route une attitude sérieuse et responsable s'impose. Confrontés à des excès de vitesse ou à l'usage illicite du téléphone au volant, dans leur vie privée ou durant leur travail, ils sont donc conscients qu'une marge de progression existe. Or, nous avons noté, depuis le démarrage de notre projet sécurité routière, une diminution des écarts de conduite d'environ 50 %. »*

Les nommés



LAËTITIA BUISSON, PDG et directrice de l'entreprise Confiez-Nous Sud spécialisée dans les services à la personne (87) a dispensé à ses salariés des sessions de prévention sous forme de visionnages de courts-métrages à vertu pédagogique, le tout rémunéré comme des heures de travail. À l'issue de ces sessions, les salariés devaient répondre à des « quiz ». Après analyse des résultats de chacun, des formations sur mesure seront mises en place. Elle nous explique : *« Dans un contexte où une partie de nos salariés passent leur journée sur la route, il me semblait indispensable de mener des actions de prévention. Après les visionnages des sessions des courts-métrages, les salariés*

dans leur grande majorité ont été très touchés par les images et les messages véhiculés par les témoignages et autres commentaires des forces de l'ordre. Ils ont pu juger des progrès qu'ils peuvent faire pour éviter que la route ne devienne un lieu de stress, ou pire, un drame. »



EMMANUEL CASTRO, boulanger-pâtissier, gérant du Fournil des Albères – Maison Castro (66). À la tête d'une société comptant 25 salariés, Emmanuel Castro discute quotidiennement avec les collaborateurs pour leur faire comprendre les dangers encourus lorsqu'ils prennent le volant. Il s'assure par ailleurs du parfait état de la flotte de véhicules. Il nous explique sa démarche : *« En raison d'une double expérience malheureuse liée à l'usage de la route, la sensibilisation à la sécurité routière me paraît être une action naturelle. Mes collaborateurs effectuent des trajets quotidiens d'environ une heure, tous les jours, tôt le matin entre 6 et 7 heures. Ce sont ces typologies de trajets qui sont les plus accidentogènes. Or,*

grâce à ces discussions préventives entretenues en permanence avec eux, la route ne fait, pour le moment, aucun dégât important. Preuve en est dernièrement avec un employé qui a heurté un troupeau de sangliers. Comme il roulait doucement, les dégâts subis sont juste matériels. »

Les employeurs engagés en faveur de la sécurité routière : un mouvement qui regroupe déjà près de 1 400 structures

Si pour les entreprises les accidents de la route représentent des drames humains, ils ont également un coût. Les accidents sont à l'origine de près de 4 millions de journées de travail perdues. Un constat qui rappelle l'enjeu que cela représente pour les entreprises en termes humains et économiques. **Aujourd'hui, 3 ans après l'Appel national des employeurs engagés en faveur de la sécurité routière, ils sont près de 1 400 à avoir signé [la charte des 7 engagements](#).** Cela représente plus de 3 millions de salariés sensibilisés aux pratiques et comportements responsables sur la route.

Pour aller plus loin, téléchargez [les Cahiers de la sécurité routière au travail](#).

Contacts presse Sécurité routière :

Amandine CUINET : 01 86 21 59 63 / 06 87 67 56 40

Thierry MONCHÂTRE : 01 86 21 59 65 / 06 88 16 08 78